

Site Natura 2000 FR7200684 « Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde »

Directive HABITATS

Site Natura 2000 FR7212014 « Marais du Blayais »

Directive OISEAUX

Natura 2000 « Marais du Blayais »

Bilan de la mission d'animation pour l'année 2017



STRUCTURE PORTEUSE

CCE - Communauté de Communes de l'Estuaire

38 avenue de la République

33820 Braud et Saint Louis

05 57 42 61 99

Gauthier WATELLE - *Chargé de mission Natura 2000*

natura2000@cc-estuaire.fr

05 57 42 61 99

PARTENAIRES FINANCIERS



« Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales »

TABLE DES MATIERES

1. RAPPEL DE LA DEMARCHE	6
2. LES OUTILS DE LA DEMARCHE	7
2.1 – La Charte Natura 2000.....	7
2.2 – Le Contrat Natura 2000	7
2.3 – La Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC).....	8
2.4 – Le formulaire d'évaluation d'incidences	8
2.5 – Autres outils.....	9
3. PRESENTATION DU SITE NATURA 2000	10
3.1 – Les grands objectifs	10
3.2 – Les communes et collectivités concernées	11
3.3 – Les milieux naturels visés	12
3.4 – Les espèces animales et végétales visées.....	12
3.5 – Les actions proposées.....	13
3.6 – Cartes du territoire Natura 2000 « Vallée et Palus du Moron »	15
4. BILAN DE LA MISSION D'ANIMATION POUR L'ANNEE 2017	17
4.1 – Mesures de gestion contractuelles	17
<i>CHARTES NATURA 2000</i>	<i>17</i>
<i>CONTRATS NATURA 2000.....</i>	<i>18</i>
<i>MAEC</i>	<i>18</i>
4.2 – Mesures de gestion non contractuelles	20
<i>EVALUATIONS D'INCIDENCES</i>	<i>20</i>
4.3 – Information, communication et sensibilisation	21
<i>COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000</i>	<i>21</i>
<i>BROCHURE NATURA 2000</i>	<i>21</i>
<i>ARTICLES PRESSE</i>	<i>21</i>
<i>PROJETS PEDAGOGIQUES.....</i>	<i>22</i>
<i>ENCADREMENT D'UNE STAGIAIRE</i>	<i>22</i>
4.4 – Autres missions.....	23
<i>FORMATIONS.....</i>	<i>23</i>
<i>TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES ET PRIVEES</i>	<i>23</i>
<i>AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES</i>	<i>25</i>
<i>MISE A JOUR DU DOCOB</i>	<i>25</i>
<i>ETAT DE CONSERVATION DU SITE.....</i>	<i>25</i>
4.5 – Difficultés.....	25

RETARDS D'INSTRUCTION ET DE PAIEMENT DES MAEC	25
RETARDS D'INSTRUCTION ET DE PAIEMENT DES AIDES PROPRES A L'ANIMATION NATURA 2000.....	26
5. PLANNING PREVISIONNEL 2018	27
5.1 – Planning prévisionnel global : vue générale.....	27
5.2 – Information, communication et sensibilisation	27
<i>SENSIBILISATION SCOLAIRE, ELUS OU GRAND PUBLIC.....</i>	<i>27</i>
<i>RELATION PRESSE LOCALE.....</i>	<i>38</i>
<i>REALISATION D'UNE LETTRE D'INFORMATION OU D'ARTICLES.....</i>	<i>28</i>
5.3 – Mesures de gestion contractuelles	28
<i>CHARTES NATURA 2000</i>	<i>29</i>
<i>CONTRATS NATURA 2000.....</i>	<i>29</i>
<i>MAEC.....</i>	<i>29</i>
5.4 – Mesures de gestion non contractuelles	30
<i>EVALUATIONS D'INCIDENCES.....</i>	<i>30</i>
<i>CELLULE RIVIERE : COORDINATION ET TRANSVERSALITE.....</i>	<i>30</i>
<i>AUTRES ACTIONS NON CONTRACTUELLES.....</i>	<i>31</i>
5.5 – Assistance administrative.....	31
<i>BILANS</i>	<i>31</i>
<i>DEMANDES DE FINANCEMENT.....</i>	<i>31</i>
5.6 – Vie interne	31
<i>POINTS D'ETAPES POLITIQUES ET D'ENCADREMENT.....</i>	<i>31</i>
5.7 – Autre.....	32
<i>REUNIONS (COPILS, BILANS, ETC.).....</i>	<i>32</i>
<i>VIE DU RESEAU</i>	<i>32</i>
<i>SUIVI ET MISE A JOUR DU DOCOB.....</i>	<i>32</i>
<i>FORMATIONS, COLLOQUES.....</i>	<i>32</i>
<i>DYNAMISATION DE LA POLITIQUE FONCIERE DU MARAIS DE LA VERGNE.....</i>	<i>33</i>
<i>PROTOCOLE DE VEILLE CONTRE LE RETOURNEMENT DES PRAIRIES.....</i>	<i>33</i>
6. BUDGET PREVISIONNEL 2018	35
ANNEXE 1 : Compte-rendu du Comité de Pilotage 2017	38
ANNEXE 2 : Brochure n°1 du site Natura 2000 « Marais du Blayais »	42
ANNEXE 3 : Brochure n°2 du site Natura 2000 « Marais du Blayais »	43

ANNEXE 4 : Kakémonos de l'exposition du site Natura 2000 « Les Marais du Blayais »	44
ANNEXE 5 : Article du 26 octobre 2017 « 13 512 hectares de terres protégés par Natura 2000 ».....	45
ANNEXE 6 : Carte – Les contrats des Marais du Blayais	46

1. RAPPEL DE LA DEMARCHE

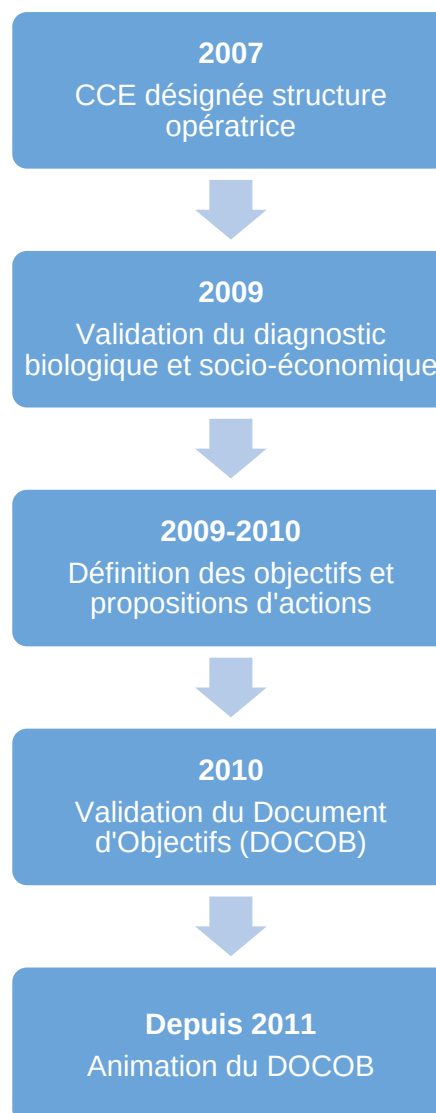
La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) a été désignée par l'Etat « structure opératrice » de la démarche Natura 2000 en 2007. Avec l'appui technique du bureau d'étude BKM, un diagnostic biologique et socio-économique a été réalisé afin de définir le périmètre précis et les enjeux du site. Suite à ce travail et pour répondre à ces enjeux, un Document d'Objectifs (DOCOB) a été produit et synthétise les propositions d'actions, au nombre de 38. Ces documents ont été validés en 2009 par le Comité de Pilotage qui regroupe à la fois élus, services de l'Etat et représentants des usagers.

Tout au long du processus, le bureau d'études et la structure opératrice ont impliqué élus et acteurs locaux, afin de construire, dans le consensus, un document cohérent et pertinent.

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) assure aujourd'hui l'animation de la démarche et entend, avec l'ensemble des acteurs et collectivités concernées, mettre en œuvre le DOCOB. Un animateur a été recruté en janvier 2011 pour réaliser cette mission. Le poste est financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'Europe et l'Etat.

Le site Natura 2000 est constitué de 2 périmètres : les « Marais du Blayais » désignés au titre de la Directive Oiseaux et les « Marais de Braud et Saint-Louis et Saint-Ciers sur Gironde », désignés au titre de la Directive Habitats.

L'intérêt majeur du site « Marais du Blayais » réside dans la présence d'une importante population d'oiseaux d'eau en nidification, hivernage, et passage migratoire. Pour cette raison, le site a été désigné Zone de Protection Spéciale (ZPS). L'intérêt majeur du site « Marais de Braud et Saint-Louis et Saint-Ciers sur Gironde » réside notamment dans la présence de plusieurs mammifères protégés : le Vison d'Europe, la Loutre d'Europe et le Grand Rhinolophe. Le site abrite également 3 espèces de Lamproie qui y trouvent les conditions naturelles pour leur reproduction, ainsi que 3 insectes emblématiques : le Cuivré des Marais, le Lucane Cerf-volant et le Grand Capricorne. Certains habitats naturels emblématiques ont enfin été identifiés dans l'emprise du périmètre. Pour ces raisons, le site a été désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC).



2. LES OUTILS DE LA DEMARCHE

La démarche se décline notamment sous la forme des trois outils suivants :

- La Charte Natura 2000
- Le Contrat Natura 2000
- La Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC)

Ces trois outils sont destinés à encourager des pratiques respectueuses de l'environnement, déjà existantes, ou à initier un changement de comportement vers des pratiques plus durables, au sein du périmètre Natura 2000. Ces pratiques, en favorisant la biodiversité, permettent d'atteindre les objectifs fixés par le DOCOB. Il n'existe aucune obligation d'engagement dans ces outils : seules les personnes volontaires y adhèrent.

Un dernier outil permet enfin d'intégrer la problématique des milieux naturels et espèces dans le cadre des projets du territoire :

- Le formulaire d'évaluation d'incidences

2.1 – La Charte Natura 2000

Il s'agit d'une reconnaissance de l'Etat pour de bonnes pratiques déjà existantes sur des parcelles non bâties ou pour certaines activités. L'engagement dans une charte donne notamment droit à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Exemple : un propriétaire *lambda* peut décider d'engager sa parcelle de prairie, si ses pratiques actuelles respectent les engagements de la Charte, à savoir notamment :

- Entretien par fauche et/ou pâturage
- Absence de traitements phytosanitaires
- Absence de destruction de la prairie, notamment par le labour

L'Etat reconnaît alors symboliquement ces bonnes pratiques et autorise pour cela une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

2.2 – Le Contrat Natura 2000

Il s'agit de financements divers pendant 5 ans à destination de propriétaires s'engageant dans un changement des pratiques sur leurs parcelles non bâties, vers une gestion respectueuse de l'environnement. Le chargé de mission Natura 2000 est l'interlocuteur privilégié pour déterminer l'éligibilité du demandeur et accompagner le propriétaire dans la mesure la plus adaptée.

Exemple : un propriétaire *lambda* peut décider de restaurer sa prairie embroussaillée grâce à un Contrat, dans le respect d'un cahier des charges, à savoir notamment :

- Débroussaillage entre le 1^{er} septembre et le 28 février
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Maintien des arbres remarquables

L'ensemble des travaux peut alors être financé par la démarche et permet au propriétaire de réaliser un projet financé, sur présentation des factures.



2.3 – La Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC)

Il s'agit de financements divers pendant 5 ans à destination d'agriculteurs s'engageant dans un changement des pratiques sur leurs parcelles agricoles, dans une gestion respectueuse de l'environnement. Le chargé de mission Natura 2000 est l'interlocuteur privilégié pour accompagner l'agriculteur dans la mesure la plus adaptée.

Exemple : un agriculteur *lambda* peut décider d'engager sa parcelle de prairie en respectant notamment sur cette dernière les points suivants :

- Absence totale de fertilisation NPK
- Retard de fauche (15 juin)
- Absence de traitements phytosanitaires

Une compensation financière, à l'hectare, est alors versée au titre de la Politique Agricole Commune (PAC).



2.4 – Le formulaire d'évaluation d'incidences

Tout projet* à l'intérieur du périmètre ou en lien direct avec ce dernier est aujourd'hui légalement soumis à évaluation d'incidences, afin d'intégrer dans l'élaboration de celui-ci, la problématique des milieux naturels et leurs espèces protégées. Le chargé de mission Natura 2000 est l'interlocuteur privilégié pour accompagner le porteur de projet, le plus en amont possible, dans la prise en compte des problématiques environnementales.

Exemple : une association *lambda* décide d'organiser un festival de musique en plein air, sur une prairie du site Natura 2000. En lien avec le chargé de mission Natura 2000, certaines dispositions particulières pourront être prises, telles que :

- Sélection d'un site ne présentant aucune station d'espèce protégée particulière
- Installation de barrières pour éviter le piétinement des zones sensibles
- Évènementiel hors des périodes de reproduction de la faune sauvage

L'ensemble des dispositions est intégré au formulaire d'évaluation des incidences, qui sera ensuite transmis aux services de l'Etat pour validation.

* La liste complète des projets concernés figure dans la liste nationale, et ses deux listes locales validées par le préfet. Ces listes sont disponibles sur demande auprès du chargé de mission Natura 2000. Quelques exemples de projets concernés : construction d'une maison d'habitation, organisation d'un festival ou d'un évènement sportif, retournement d'une prairie, etc.



2.5 – Autres outils

Divers autres outils permettent au chargé de mission Natura 2000 d'atteindre les objectifs fixés par le DOCOB, parmi lesquels les démarches de sensibilisation, d'information et de communication et les synergies avec les différentes politiques publiques (SAGE, PLU, etc.).

3. PRESENTATION DU SITE NATURA 2000

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE), depuis janvier 2011, porte l'animation des sites Natura 2000 suivants :

- FR7212014 « Marais du Blayais » (ZPS)
- FR 7200684 « Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde » (ZSC)

Quelques éléments :

- Président du Comité de Pilotage : M. Philippe PLISSON
- Surface : 13 512,32 hectares
- Nombre de communes : 40
- Directives européennes concernées : Directive « Oiseaux » et Directive « Habitats »
- 7 habitats naturels d'intérêt communautaires
- 33 espèces animales d'intérêt communautaire
- 7 espèces végétales d'intérêt patrimonial

3.1 – Les objectifs opérationnels

Les grands objectifs et objectifs opérationnels ont été déclinés de la manière suivante :

GRANDS OBJECTIFS	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1. Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire	Préserver les habitats et habitats d'espèces existants
	Maintenir les pratiques favorables à la conservation des habitats naturels
	Encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité
	Maintenir une gestion des boisements favorable à la biodiversité
	Encourager des modes de gestion des habitats non agricoles et non forestiers favorables à la biodiversité
	Encourager une gestion douce du réseau hydrographique
	Améliorer les capacités d'accueil pour les oiseaux et les poissons
2. Reconquérir la qualité et la fonctionnalité des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire	Restaurer les habitats dont l'entretien n'est plus assuré
	Restaurer les fonctionnalités du réseau hydrographique
	Prendre en compte les exigences écologiques du Vison d'Europe
3. Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site	Informers les usagers et riverains sur les pratiques respectueuses de l'environnement du site
	Sensibiliser le public sur les richesses naturelles du site
4. Evaluer la connaissance des enjeux biologiques et évaluer les résultats par un suivi des actions du DOCOB	Améliorer la connaissance des milieux et espèces
	Suivre l'évolution du site

3.2 – Les communes et collectivités concernées

Les communes et collectivités concernées (selon le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde proposé en 2016) sont les suivantes :

COLLECTIVITÉ	COMMUNE	SURFACE (ha)	%
<i>Communauté de Communes de l'Estuaire</i>	Anglade	684,37	5,06
	Braud et Saint Louis	3 075,96	22,76
	Cartelègue	183,18	1,36
	Etauliers	743,55	5,50
	Eyrans	100,08	0,74
	Marcillac	484,01	3,58
	Mazion	18,89	0,14
	Pleine Selve	91,81	0,68
	Reignac	608,24	4,50
	Saint Androny	1 001,2	7,41
	Saint Aubin de Blaye	234,27	1,73
	Saint Caprais de Blaye	65,57	0,49
	Saint Ciers sur Gironde	1 624,75	12,02
	Saint Palais	83,91	0,62
	TOTAL CCE	8 999,79 ha	66,60 %
<i>Communauté de Communes de Blaye</i>	Berson	63,22	0,47
	Campugnan	39,81	0,29
	Cars	9,58	0,07
	Fours	72,29	0,53
	Saint Genès de Blaye	221,08	1,64
	Saint Paul	253,27	1,87
	Générac	163,66	1,21
	Saint Christoly de Blaye	12,96	0,10
	Saint Girons d'Aiguevives	212,18	1,57
	Saugon	168,77	1,25
	TOTAL CCB	1 216,82 ha	9,01 %
<i>Communauté de Communes Latitude Nord Gironde</i>	Donnezac	428,01	3,17
	Saint Savin	56,97	0,42
	TOTAL CDC LNG	484,98 ha	3,59 %
<i>Communauté de Communes de la Haute Saintonge</i>	Boisredon	577,3	4,27
	Chamouillac	181,65	1,34
	Chepniers	167,44	1,24
	Corignac	144,18	1,07
	Courpignac	301,28	2,23
	Coux	176,04	1,30
	Jussas	87,89	0,65
	Mirambeau	133,06	0,98
	Montendre	426,62	3,16
	Montlieu la Garde	81,13	0,60
	Rouffignac	219,87	1,63
	Salignac de Mirambeau	68,56	0,51
	Soubran	43,29	0,32
	Soumeras	202,42	1,50
	TOTAL CDC Haute Saintonge	2 810,73 ha	20,80 %
TOTAL		13 512,32 ha	100 %

3.3 – Les milieux naturels visés

Les milieux naturels visés sont les suivants :

GRANDS ENSEMBLES	HABITATS D'INTERETS COMMUNAUTAIRES
<i>Végétations amphibies et aquatiques</i>	Végétation amphibie mésotrophile
	Herbier aquatique à Potamot
<i>Végétations des landes et prairies</i>	Landes mésoxérophiles à xérophiles
	Mégaphorbiaies
	Prairies mésophiles de fauche
<i>Végétation forestière</i>	Vielles chênaies à Molinie
	Aulnaies-frênaies alluviales

3.4 – Les espèces animales et végétales visées

Les espèces animales et végétales visées sont les suivantes :

TYPE	ESPECES D'INTERETS COMMUNAUTAIRES
<i>Oiseaux</i>	Butor étoilé
	Blongios nain
	Bihoreau gris
	Crabier chevelu
	Aigrette garzette
	Grande aigrette
	Héron pourpré
	Cigogne blanche
	Circaète Jean le Blanc
	Milan noir
	Busard des roseaux
	Busard Saint-Martin
	Busard cendré
	Bondrée apivore
	Marouette ponctuée
	Echasse blanche
	Pluvier doré
	Combattant varié
	Martin-pêcheur d'Europe
	Gorge-bleue à miroir
	Pie-grièche écorcheur
<i>Poissons</i>	Chabot
	Lamproie marine
	Lamproie de rivière
	Lamproie de planer
<i>Libellules</i>	Agrion de mercure
<i>Papillons</i>	Cuivré des marais
	Fadet des laïches

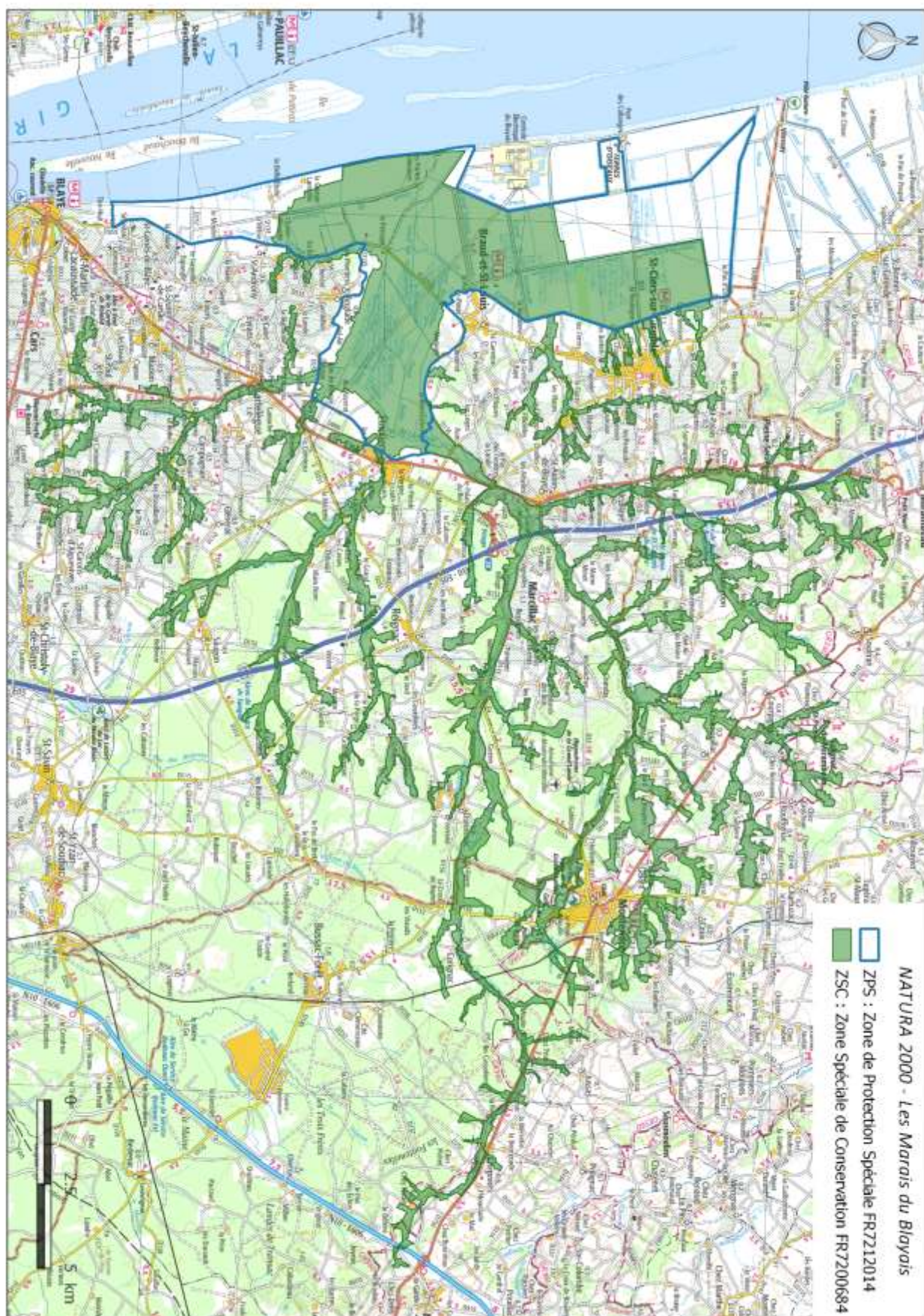
Coléoptères	Lucane cerf-volant
	Grand capricorne
Mammifères	Loutre d'Europe
	Vison d'Europe
	Grand Rhinolophe
Plantes (d'intérêt patrimonial)	Gratiole officinale
	Nivéole d'été
	Renoncule à feuilles d'ophioglosse
	Fritillaire pintade
	Gesse des marais
	Pigamon jaune
	Glycérie aquatique

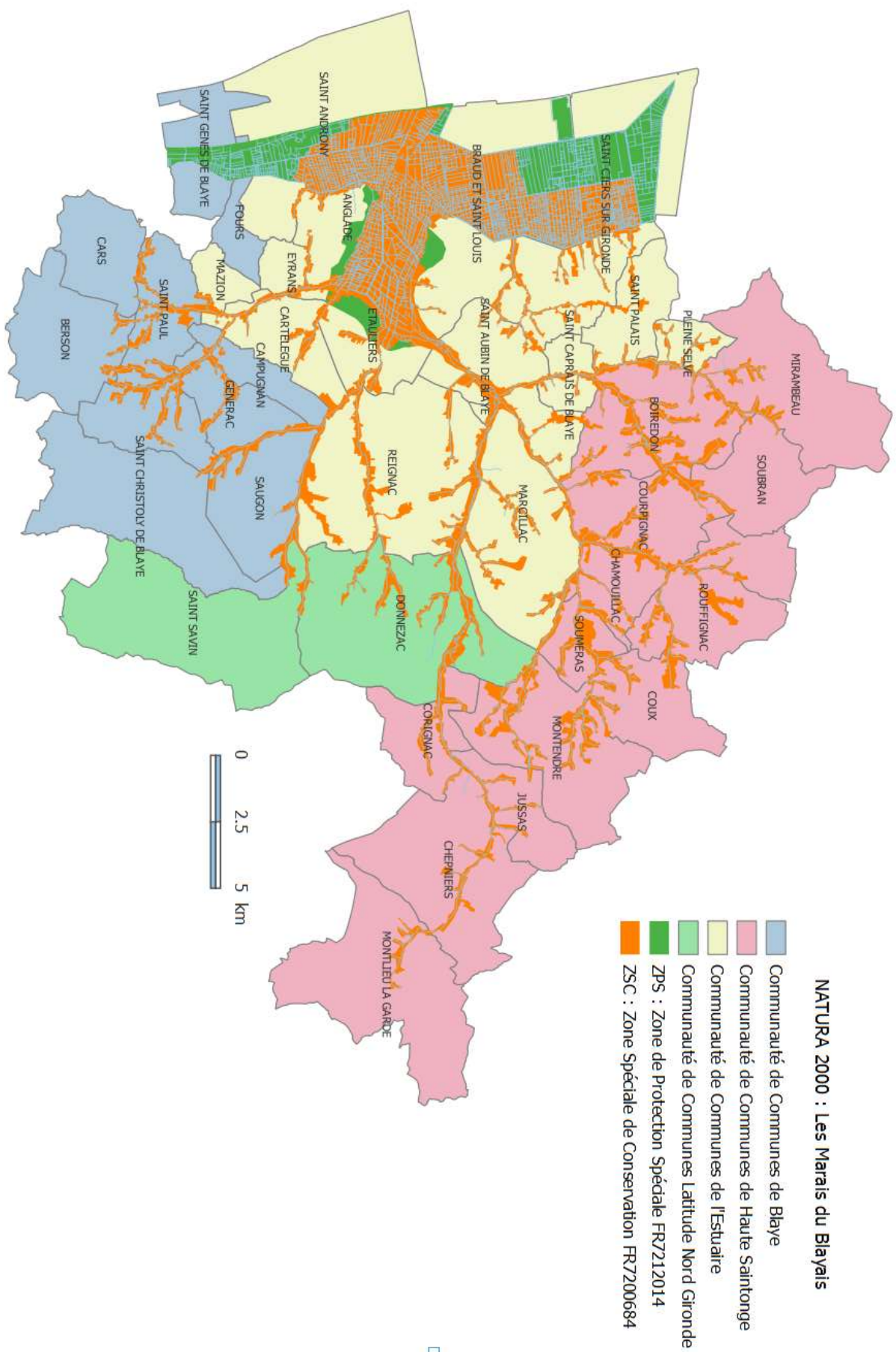
3.5 – Les actions proposées

Les actions proposées par le Document d'Objectifs (ou DOCOB) sont les suivantes :

THEMATIQUES	LIBELLÉ
<i>Gestion de l'eau et du réseau hydrographique</i>	Assurer la cohérence entre le SAGE Estuaire et le DOCOB
	Emergence des plans de gestion globaux des marais
	Restauration des fonctionnalités des ouvrages hydrauliques favorable aux habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire
	Gestion douce des berges des fossés des marais et de leurs abords
	Conserver les berges naturelles et gérer de façon naturelle les atterrissements
	Rétablissement de la libre circulation des poissons sur le réseau hydrographique de la Livenne
<i>Gestion des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire non agricoles et non forestiers</i>	Maîtrise foncière à des fins conservatoires sur des espaces stratégiques
	Restauration des mégaphorbiaies et magnocariçaies
	Entretien des mégaphorbiaies et magnocariçaies
	Restauration des roselières
	Entretien des roselières
	Gestion des mares et plans d'eau
	Restauration des mares temporaires abandonnées
	Gestion des landes
	Réduction des facteurs de mortalité de l'avifaune liés aux infrastructures
	Réduction de la mortalité du vison d'Europe et de la loutre par collisions routières
<i>Gestion des espaces agricoles</i>	Réduction des causes de mortalité du vison d'Europe et de la loutre lors de la lutte contre les espèces classées nuisibles
	Accompagnement de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
	Maintien des prairies alluviales existantes
	Gestion des prairies alluviales essentiellement fauchées avec retard de fauche ou absence totale de fertilisation
	Gestion des prairies pâturées et fauchées avec réduction ou absence totale de fertilisation
	Restauration de parcelles de prairies abandonnées
	Maintien de l'ouverture par élimination des rejets ligneux
	Développement de dispositifs enherbés
	Création d'un couvert herbacé pour le busard cendré

	Gestion des prairies alluviales par la fauche (hors SAU)
	Gestion des prairies alluviales par la fauche et le pâturage (hors SAU)
	Restauration de parcelles de prairies embroussaillées (hors SAU)
	Maintien de l'ouverture par élimination des ligneux (hors SAU)
<i>Gestion des habitats forestiers</i>	Maintien des boisements alluviaux et des haies existants
	Classement des boisements alluviaux et des haies dans les documents d'urbanisme
<i>Information et communication</i>	Sensibilisation des propriétaires riverains des cours d'eau et canaux aux problématiques de gestion des berges et de la végétation rivulaire
	Sensibilisation de la population sur les problématiques de gestion des espèces exotiques envahissantes
	Information de la population sur les richesses naturelles du site
	Information sur la mise en œuvre du DOCOB
<i>Suivi scientifique et évaluation des effets du DOCOB</i>	Suivi cartographique des habitats et de l'occupation du sol du site Natura 2000
	Suivi périodique des espèces animales terrestres d'intérêt communautaire
	Suivi des espèces végétales envahissantes





4. BILAN DE LA MISSION D'ANIMATION POUR L'ANNEE 2017

Cette partie détaille le bilan des missions réalisées par le chargé de mission Natura 2000, pour l'année 2017.

4.1 – Mesures de gestion contractuelles

Ci-dessous le détail des missions réalisées, propres aux mesures de gestion contractuelles.

CHARTES NATURA 2000

→ *Nombre de chartes signées en 2017 : 2*

Deux nouvelles chartes ont été signées par la Fédération départementale de pêche de Gironde puis par un particulier, dans le cadre de l'animation Natura 2000 portée par la Communauté de Communes de l'Estuaire en 2017 :

Signataire	Surface	Commune	Engagements	Date de signature
Fédération départementale de pêche de Gironde	-	-	Milieux ouverts humides	29/05/2017
			Milieux aquatiques	
			Activité de pêche et de régulation des espèces nuisibles	
Particulier	0,30 ha	Braud et Saint Louis	Cours d'eau, berges et boisements rivulaires	31/08/2017
			Haies	

Rappel concernant les années précédentes depuis le début de l'animation en 2011 :

Année	Chartes signées	Surface
2011	1	285,79 ha
2012	3	28,20 ha
2013	1	3,17 ha
2014	-	-
2015	-	-
2016	2	6,18 ha
2017	2	0,30 ha
TOTAL	9	323,64 ha

CONTRATS NATURA 2000

→ *Nombre de contrats signés en 2017 : 1*

La Communauté de Communes de l'Estuaire, dans sa mission d'aide à la contractualisation, a permis la signature d'1 Contrat Natura 2000 en 2017, porté par la *Fédération Départementale des*

Chasseurs de Gironde sur près de 7,50 ha, ciblant 1 action du DOCOB, et plusieurs espèces d'intérêt communautaire :

Surface	Commune	Habitats	Action envisagée	Espèces visées	€
7,50 ha	Braud et Saint Louis	Prairies mésohygrophiles	C10. Restauration de parcelles de prairies embroussaillées	Bihoreau gris, Aigrette garzette, Grande aigrette, Cigogne blanche, Circaète Jean le Blanc, Milan noir, Busard des roseaux, Busard Saint Martin, Busard cendré, Bondrée apivore, Pluvier doré, Pie-grièche écorcheur, Vison d'Europe, Grand rhinolophe, Cuivré des marais	34 090,80 €

Il s'agit du **16^{ème} contrat signé dans le cadre de l'animation** du site Natura 2000 « Marais du Blayais ». Pour des raisons propres aux services de l'Etat, la validation du contrat - bien que déposé en 2016 - n'a pu être effective qu'en 2017. Les premiers travaux ont débuté à l'été 2017.

L'absence d'autres signataires peut être imputée au contexte particulier des dernières années, induisant de grands retards dans le paiement des aides allouées. Ce dysfonctionnement décourage potentiellement les nouveaux signataires.

Rappel concernant les années précédentes depuis le début de l'animation en 2011 :

Année	Contrats signés	Surface	Subvention
2011	3	9,40 ha	51 002,21 €
2012	6	60,03 ha	56 343,23 €
2013	3	7,98 ha	14 066,11 €
2014	-	-	-
2015	2	7,05 ha	17 062,50 €
2016	1	1,99 ha	7 641,60 €
2017	1	7,50 ha	34 090,80 €
TOTAL	16	93,95 ha	180 206,45 €

MAEC

→ *Nombre d'hectares engagés en 2017 : 45,90 ha*

La Communauté de Communes de l'Estuaire a permis en 2015 la validation d'un nouveau Plan Agro-Environnemental Climatique (PAEC). Voici les **5 mesures proposées** aux agriculteurs depuis lors, sur le site Natura 2000, élargi à la contractualisation agricole dans sa frange ouest jusqu'à l'Estuaire de la Gironde :

Code	Intitulé	€/ha/an
HE01	Absence totale de fertilisation sur prairies pâturées	111,66 €/ha/an
HE02	Absence totale de fertilisation sur prairies pâturées et absence de pâturage en hivers	166,52 €/ha/an
HE03	Absence totale de fertilisation sur prairies fauchées et retard de fauche	111,60 €/ha/an
HE04	Reconversion de parcelles cultivées en prairie et absence totale de fertilisation	320,24 €/ha/an
RO01	Fauche partielle des roselières favorables à la biodiversité	119,92 €/ha/an

La Communauté de Communes de l'Estuaire, dans sa mission d'aide à la contractualisation, a permis la concrétisation de **17 dossiers MAEC en 2017**, sur près de **548,78 ha**, ciblant les **5 MAEC disponibles** :

Engagements	Surface	Subvention (sur 5 ans)
HE01	98,09 ha	54 763,65 €
HE02	284,03 ha	236 483,38 €
HE03	146,97 ha	82 009,26 €
HE04	8,50 ha	13 610,20 €
RO01	11,19 ha	6 709,52 €
TOTAL	548,78 ha	393 576,01 €

Ces dossiers MAEC sont actuellement en attente de validation par les services de l'Etat.

Rappel concernant les années précédentes depuis le début de l'animation en 2011 :

Année	Agriculteurs	Surface	Subvention
2011	-	-	-
2012	15	422,63 ha	513 539,30 €
2013	9	157,57 ha	185 220,45 €
2014	5	63,10 ha	16 144,13 €
2015	5	67,61 ha	38 819,64 €
2016	3	52,46 ha	46 126,49 €
2017	17	548,78 ha	393 576,01 €
TOTAL	54	1 312,15 ha	1 193 426,02 €

4.2 – Mesures de gestion non contractuelles

Ci-dessous le détail des missions réalisées, propres aux mesures de gestion non contractuelles.

EVALUATIONS D'INCIDENCES NATURA 2000

→ *Nombre de procédures d'évaluations d'incidences accompagnées en 2017 : 8*

La Communauté de Communes de l'Estuaire a été consulté en 2017 sur les **8 projets suivants**, dans le cadre du dispositif des évaluations d'incidences :

Commune	Projet	Statut de la procédure
Chepniers	Elaboration du PLU	Inconnu
Saint Aubin de Blaye	Construction d'une maison d'habitation	Construction autorisée
Reignac	Construction d'une maison d'habitation	Construction autorisée
Braud et Saint Louis	Retournement d'une prairie (a posteriori)	Renouvellement prairial par ensemencement*
Saint Aubin de Blaye	Construction d'un bâtiment pour la CCE	Construction autorisée
Anglade Braud et Saint Louis	Curage du Canal des Sables	Curage autorisé
Braud et Saint Louis Saint Ciers sur Gironde	Projet éolien (EDF EN)	Etudes en cours
Marcillac	Rénovation d'un pont de l'autoroute A10	Inconnu

* Notons que le constat de retournement (en vue d'une culture de tournesol) et le constat d'absence d'évaluation d'incidence par les services de l'Etat auront permis d'imposer une remise en état de 11 hectares de prairies.

Rappel concernant les années précédentes depuis le début de l'animation en 2011 :

Année	Nombre
2011	-
2012	-
2013	2
2014	3
2015	8
2016	15
2017	8
TOTAL	36

4.3 – Information, communication et sensibilisation

Ci-dessous le détail des missions réalisées, propres aux actions d'information, communication et sensibilisation.

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

→ *Nombre de personnes présentes au COPIL en 2017 : 43*

Le Syndicat de Gestion du Bassin Versant du Moron et du Blayais, dans sa mission de validation des étapes successives de la démarche, a organisé le **7^{ème} Comité de Pilotage** le 16 octobre 2017, au siège de la Communauté de Communes de l'Estuaire, à Braud et Saint Louis.

Ce Comité de Pilotage (COPIL), présidé par M. Philippe PLISSON a permis de réunir les membres disponibles du COPIL, de présenter le bilan d'animation et le prévisionnel des actions à venir. L'ensemble, soumis à validation, a reçu un avis favorable des membres du COPIL. Le compte-rendu du COPIL est disponible en Annexe, p38.

BROCHURE NATURA 2000

→ *Nombre de brochures réalisées : 2*

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) a réalisé une première brochure en 2011 puis une seconde en 2013, permettant de présenter la démarche Natura 2000 sur le territoire concerné. Ces brochures sont toujours en cours de diffusion sur l'ensemble du territoire concerné et auprès des partenaires de la démarche. La maquette des brochures est disponible en Annexe, p42-43.

ARTICLES PRESSE

→ *Nombre d'articles parus dans la presse en 2017 : 3*

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE), dans sa mission de communication, a permis la diffusion de **2 articles** dans la presse en 2017, rédigés par les correspondants locaux :

Date	Journal	Titre
20 octobre 2017	Haute-Gironde	13 512 hectares de terres protégées par Natura 2000
21 octobre 2017	Sud-Ouest	Le maintien des espaces naturels exige des efforts

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE), dans sa mission de communication, a par ailleurs signé **1 article** dans la presse en 2017 :

Date	Journal	Titre
Décembre 2017	Energies Communes	Travaux financés par Natura 2000

L'article « 13 512 hectares de terres protégées par Natura 2000 », du journal Haute Gironde, écrit par Marie-France CALDERON est disponible en Annexe, p45.

PROJETS PEDAGOGIQUES

→ *Nombre d'interventions pédagogiques en 2017 : 4*

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE), dans sa mission de sensibilisation du public, a élaboré un projet pédagogique avec le Centre de Formation Multi-Métier (CFM) de Reignac et le Centre de Formation Agricole (CFA) de Pugnac, centré sur les chiroptères :

Dates	6 mars 2017	10 mars 2017	15 mars 2017	24 mars 2017
Commune	Pugnac	Reignac	Reignac	Pugnac
Public ciblé	Elèves du Centre de Formation Agricole			
Nombre de participants	15 élèves et 2 enseignants			
Organisateurs principaux	CFA, CCE et Groupe Chiroptères Aquitaine (GCA)			
Co-encadrants	Gauthier Watelle (Syndicat), Olivier Touzot (GCA) et enseignants (CFA)			
Thématiques et modalités	1/ Sensibilisation « chauves-souris et viticulture » 2/ Constructions collectives de gîtes à chauves-souris en bois 3/ Installation collective du gîte chez un agriculteur engagé en MAEC 4/ Parcours d'interprétation du paysage sur l'exploitation agricole			

ENCADREMENT D'UNE STAGIAIRE

→ *Durée de la période de stage : 15/03/2017 au 15/06/2017*

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) a encadré, par l'intermédiaire du chargé de mission Natura 2000, une étudiante (Sarah MORET) en Licence 3 « Géographie et Aménagement », mention *Ingénierie de l'Espace Rural*. Le stage s'est déroulé sur une période de 3 mois.

La problématique du stage était centrée sur l'intérêt des marais arrières-littoraux pour certains passereaux paludicoles, dans un contexte de recul du trait de côte sur l'Estuaire. Afin d'y répondre, un partenariat entre la CCE et l'association Biosphère Environnement (Mortagne-sur-Gironde) a permis d'encadrer et guider la stagiaire. Un protocole par points d'écoute et analyses statistiques, en comparaison des résultats sur Mortagne-sur-Gironde, a montré une diversité et une abondance moins importante sur le Marais de la Vergne pour ces espèces. Ce résultat renforce l'importance des marais estuariens en connexion directe avec la Gironde, aujourd'hui en recul constant face à l'augmentation du niveau de l'Estuaire.

Le rapport de stage de Sarah MORET est disponible sur simple demande auprès du chargé de mission Natura 2000.



4.4 – Autres missions

Ci-dessous le détail des autres missions réalisées.

FORMATIONS

Le chargé de mission Natura 2000 a pu bénéficier des formations ou journées d'échanges techniques suivantes en 2017 :

Intitulé	Organisme	Commune	Dates
Ecologie acoustique des chiroptères	Groupe Mammologique et Herpétologique du Limousin (GMHL)	Le Vigen	05-08/05/2017
Botanique et Pédologie des zones humides	Forum des Marais Atlantiques	Braud et Saint Louis	29-30/05/2017
Flux d'azote	Forum des Marais Atlantiques	Carcans	27/06/2017
Journée technique « Sensibilisation dans les sites Natura 2000 »	Agence Française pour la Biodiversité (AFB)	Caen	05/10/2017
Utilisation QGIS des données SENTINEL	Forum des Marais Atlantiques	Rochefort	19/10/2017
Outils de sensibilisation dans les sites Natura 2000	Réseau des chargés de mission Natura 2000 de Nouvelle Aquitaine	Iraty	01/12/2017

Le chargé de mission Natura 2000 a par ailleurs été sollicité par l'Agence Française pour la Biodiversité, afin de présenter le retour d'expériences du site Natura 2000 ou exercer une activité de formation, pour les volets suivants :

Date	Commune	Cadre	Intervention
05/10/2017	Caen	Journée technique AFB « Sensibilisation dans les sites Natura 2000 »	Présentation du projet « Recherche Aventuriers Naturalistes »
21-23/11/2017	Alès	Formation AFB « Contrats Natura 2000 »	Présentation de la démarche de contractualisation

TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES ET PRIVEES

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE), dans sa mission de transfert de connaissances et compétences, a participé aux **25 démarches** suivantes :

Date	Commune/Site	Structure(s) ressource(s)	Thème
19/01/2017	Braud et Saint Louis	CCE	Comité de Pilotage RCE
23/01/2017	Braud et Saint Louis	CCE	Comité de Pilotage PPG bassin versant de la Livenne
14/02/2017	Bazas	DDTM	Réunion annuelle des chargés de mission Natura 2000
15/02/2017	Marcillac	Université de Bordeaux	Réunion d'information PhytoCOTE
13/03/2017	Braud et Saint Louis	Département Gironde	Réunion de coordination ENS Marais de la Vergne
14/03/2017	Braud et Saint Louis	CCE	Conseil Communautaire de la CCE
22/03/2017	Braud et Saint Louis	EDF EN	Faisabilité d'un projet éolien dans les marais du Blayais
03/04/2017	Braud et Saint Louis	Département Gironde	Réunion de coordination ENS Marais de la Vergne
13/04/2017	Saint Laurent Médoc	Pays Médoc	Réunion d'information MAEC
19/04/2017	Braud et Saint Louis	CCE/Forum des Marais Atlantiques (FMA)	Assistance à la préparation d'une formation botanique et pédologique du FMA
24/04/2017	Braud et Saint Louis	CCE	Comité de Pilotage PPG bassin versant de la Livenne
18/05/2017	PNR Limousin Périgord	PNR Limousin Périgord	Concours des Prairies Fleuries
19/06/2017	Braud et Saint Louis	CCE	Journée des agents de la collectivité
26/06/2017	Braud et Saint Louis	Association Locusta	Assistance à la préparation d'une sortie naturaliste consacrée aux orthoptères
05/09/2017	Blaye	SMIDDEST	Préparation d'une Journée Mondiale des Zones Humides Estuarienne
12/09/2017	Donnezac	CCE	Identification de parcelles pour l'accueil de ruches labellisées BIO
18/09/2017	Saint Aubin de Blaye	Département Gironde	Groupe Foncier Local des ENS du Marais de la Vergne
19/09/2017	Braud et Saint Louis	CCE	Comité Technique RCE bassin versant de la Livenne
28/09/2017	Braud et Saint Louis	CCE	Comité de Pilotage PPG bassin versant de la Livenne
24/10/2017	Braud et Saint Louis	Département Gironde	Reconnaissance de terrain pour les ENS du Marais de la Vergne
06/11/2017	Bordeaux	Chambre d'agriculture de Gironde	Coordination MAEC
08/11/2017	Braud et Saint Louis	EDF EN	Projet éolien : Présentation par EDF EN et ARTELIA de

			mesures d'accompagnement potentielles
16/11/2017	Braud et Saint Louis	CCE	Réunion sur les enjeux fonciers de la CCE
14/11/2017	Braud et Saint Louis	Département Gironde	Reconnaissance de terrain pour les ENS du Marais de la Vergne
11/12/2017	Tizac de Lapouyade	CEN Aquitaine	COPIL Natura 2000 « Vallée de la Saye et du Meudon »

AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE), dans sa mission d'amélioration des connaissances et de suivis scientifiques en 2017, s'est particulièrement investi sur la thématique des passereaux paludicoles du Marais de la Vergne, au travers du stage de Sarah MORET (cf. p22).

Le rapport de stage de Sarah MORET est disponible sur simple demande auprès du chargé de mission Natura 2000.

MISE A JOUR DU DOCOB

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) n'a pas initié de travaux spécifiques en 2017 relatifs à la mise à jour du DOCOB. Le DOCOB du site Natura 2000 des Marais du Blayais, validé en 2010, permet toujours à ce jour d'initier des actions cohérentes et pertinentes dans l'emprise du site.

L'espèce *Emys orbicularis*, ou Cistude d'Europe, nouvellement découverte sur le site Natura 2000, a toutefois été signalée à la DREAL pour intégrer le Formulaire Standard de Données (FSD).

ETAT DE CONSERVATION DU SITE

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) manque de recul pour estimer l'évolution de l'état de conservation des habitats et espèces désignés dans le cadre des sites Natura 2000 qu'elle anime. Quelques tendances ou constats peuvent être néanmoins déclinés :

- Risque élevé de retournement de prairies naturelles et humides : vigilance à maintenir, notamment par le biais de la procédure des évaluations d'incidences
- Problématique éolienne : EDF Energie Nouvelle porte actuellement un projet éolien sur les marais du Blayais ; vigilance à maintenir au regard des enjeux du site Natura 2000



4.5 – Difficultés

Les difficultés suivantes ont été rencontrées en 2017 :

RETARDS D'INSTRUCTION ET DE PAIEMENT DES MAEC

Vingt-cinq agriculteurs se sont engagés depuis 2015 dans les MAEC du site Natura 2000. Depuis cette année-ci, malgré l'obligation de respect des engagements, tous les dossiers n'ont à ce jour pas été instruits. L'absence de validation (ou non) des engagements représente un frein à la pérennité de leurs exploitations agricoles. Les engagements induisent en effet une perte économique, théoriquement compensée par la subvention perçue dans le cadre des engagements souscrits. Or, depuis 2015, les agriculteurs respectent un cahier des charges restrictif, sans avoir la garantie qu'une subvention compensatoire sera effectivement perçue.

En outre, les notices officielles des mesures d'engagement des campagnes 2016 et 2017 n'ont toujours pas été éditées par la Région. Le contrat qui lie l'agriculteur à l'Etat semble en conséquence des plus fragiles, car reposant sur les seules informations transmises par les chargés de mission Natura 2000, sans vérification et validation des services régionaux. Cette situation pourrait susciter des controverses en cas de contrôle des exploitations par l'Agence des Services et Paiements (ASP).

Il apparaît par ailleurs que, dans le cas d'une validation des engagements, de grands retards de paiement seront prévisibles. A titre d'exemple, les agriculteurs ayant souscrit des MAEC en 2015 sur d'autres territoires commencent tout juste à percevoir les aides financières correspondantes, plus de deux ans et demi après la contractualisation de leurs engagements. Ces retards de paiement représentent eux aussi un frein à la pérennité des exploitations agricoles.

Enfin, cette situation délicate fragilise la position du chargé de mission Natura 2000 (intermédiaire entre les agriculteurs et les services instructeurs) et décrédibilise l'essence même de la démarche Natura 2000 sur ce site en animation depuis 2011.

RETARDS D'INSTRUCTION ET DE PAIEMENT DES AIDES PROPRES A L'ANIMATION NATURA 2000

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) est toujours en attente du paiement des aides relatives à l'animation du site Natura 2000 FR7212014 « Marais du Blayais » et FR7200684 « Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde », pour les années 2015 et 2016, malgré l'existence de conventions d'attribution dûment établies, pour les parts Etat et FEADER.

La convention de financement propre à l'année 2017 n'a par ailleurs été reçue par la collectivité pour signature qu'au mois de janvier 2018, soit après la fin de l'année en question. La convention est toujours en attente de signature par le préfet. Cette situation fragilise la pérennité du poste de chargé de mission Natura 2000.

5. PLANNING PREVISIONNEL 2018

Cette partie détaille le planning prévisionnel du chargé de mission Natura 2000, en nombre de jours, pour chaque mission particulière.

5.1 – Planning prévisionnel global : vue générale

Pour rappel, le chargé de mission Natura 2000 dispose, pour le site FR7200684 « Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde » et le site FR7212014 « Marais du Blayais » d'un temps partiel équivalent à 3/5^{ème} ETP (ou 0,6 ETP), soit 138 jours par an.

Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles :

Volets de l'animation		2018
Information, Communication et Sensibilisation	Sensibilisation scolaire, élus, ou grand public	3
	Relation presse locale	1
	Réalisation d'une lettre d'information ou d'articles	2
	Sous-total	6
Mesures de gestion contractuelles	Chartes Natura 2000	2
	Contrats Natura 2000	24
	MAEC	15
	Sous-total	41
Mesures de gestion non contractuelles	Evaluations d'incidences	6
	Cellule Rivière : coordination et transversalité	5
	Autres actions non contractuelles	4
	Sous-total	15
Assistance administrative	Bilans	5
	Demandes de financement	7
	Sous-total	12
Vie interne	Points d'étape politiques et d'encadrement	4
	Sous-total	4
Autre	Réunions (COPIL, Bilans, etc.)	3
	Vie du réseau	2
	Suivi et mise à jour du DOCOB	8
	Formations, colloques	7
	Dynamisation de la politique foncière du Marais de la Vergne	20
	Protocole de veille contre le retournement des prairies	20
	Sous-total	60
TOTAL		138

5.2 – Information, communication et sensibilisation

Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles propres aux actions d'information, communication et sensibilisation.

SENSIBILISATION SCOLAIRE, ELUS OU GRAND PUBLIC

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 3

Descriptif : une collaboration est en cours avec le Centre de Formation Multimétier de Reignac (CFM), depuis 2017. Plusieurs interventions ont eu lieu à destination des classes en Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) agricole ou Brevet Professionnel Agricole (BPA). Un nouveau projet est en cours de construction avec les enseignants du CFM pour l'année 2018. Au total, 4 demi-journées d'intervention seront proposées d'ici la fin d'hivers ou début du printemps. Elles seront co-animées par le chargé de mission Natura 2000 et un représentant de l'association *Chiroptères Aquitaine*, et cibleront la thématique des chiroptères et de l'avifaune.

Ces animations proposeront, en 2018, 4 temps distincts :

1. Sensibilisation chiroptères/avifaune
2. Construction collective de gîtes à chiroptères et nids d'oiseaux
3. Installation des supports sur une exploitation agricole
4. Parcours d'interprétation du paysage de l'exploitation agricole au travers du prisme « biodiversité »

Les 3 jours provisionnés pour cette mission permettront également de diffuser une exposition (sous forme de 5 kakémonos) auprès des mairies, écoles, et structures diverses en charges d'événementiels. Cette exposition présentant la démarche Natura 2000, sur le plan global et local, est gratuitement empruntable sur simple demande auprès de la CCE.

RELATION PRESSE LOCALE

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 1

Descriptif : il s'agit du temps consacré à l'information par la structure animatrice de la presse locale. Deux journaux principaux sont ciblés, à savoir *Sud-Ouest* (quotidien) et *Haute Gironde* (hebdomadaire). Ces deux sources se font le relais des différentes informations propres à la démarche Natura 2000 au travers d'articles rédigés par les journalistes. Ces articles peuvent faire suite à différents entretiens avec la structure animatrice, prendre appui sur des notes de synthèse rédigées par cette dernière, ou suite aux Comités de Pilotage auxquels sont conviés les journalistes.

REALISATION D'UNE LETTRE D'INFORMATION OU D'ARTICLES

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 2

Descriptif : une brochure de présentation du site Natura 2000 a été réalisée en 2011, puis une seconde en 2013. Ces dernières sont toujours en diffusion. En complément, la structure animatrice rédige régulièrement des articles dans le journal de la Collectivité « *Energies Communes* », afin d'informer la population sur les actualités propres à la démarche. Ce temps dédié permettra enfin de mettre à jour la rubrique « Natura 2000 » du site internet de la CCE.

5.3 – Mesures de gestion contractuelles

Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles propres aux mesures de gestion contractuelles.

CHARTES NATURA 2000

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 2

Descriptif : un accompagnement de signataires potentiels à la Charte Natura 2000 est intégré au prévisionnel. Bien qu'aucune signature ne soit actuellement programmée, il est envisageable que les efforts de communication permettront la signature de la Charte par 1 ou 2 nouveaux bénéficiaires. Dans ce cadre, le chargé de mission réalisera le dossier administratif adéquat.

CONTRATS NATURA 2000

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 24

Descriptif : 4 contrats Natura 2000 sont actuellement en cours. Au total, 12 jours ont été comptabilisés pour le suivi de ces 4 contrats en 2018. Un nouveau contrat pourrait être envisagé. Au total, 12 jours ont été comptabilisés pour faire aboutir ce dernier, si l'opportunité se présente.

Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles propres aux contrats Natura 2000, en 2018 :

Etape	Contrat (1 nouveau)	Contrats antérieurs (4)
Demande d'aide		
Analyse préalable des ressources documentaires	0,5	0
Diagnostic de terrain	1,5	0
Cartographie	0,5	0
Rédaction du Diagnostic	1	0
Sélection et rédaction des mesures pertinentes	0,5	0
Recherche d'un prestataire	0,5	0
Traitement du formulaire de demande d'aide	0,5	0
Coordination avec les parties prenantes (signataire, prestataire, DDTM)	1	0
Suivi des milieux et espèces avant-travaux	1	0
Sous-Total	7	0
Demande de paiement		
Suivi des travaux	1	2,5
Diagnostic de terrain	1	2
Cartographie	0,5	1
Rédaction du cahier d'enregistrement	0,5	1
Traitement du formulaire de paiement	0,5	1
Suivi des milieux et espèces post-travaux	1	3,5
Coordination avec les parties prenantes (signataire, prestataire, DDTM)	0,5	1
Sous-Total	5	12
Total	12	12
	24	

MAEC

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 15

Descriptif : près de 550ha ont été engagés en MAEC par les agriculteurs du site Natura 2000, lors de la campagne 2017. Cette année-ci représentait la grande année de réengagement des agriculteurs dans le dispositif, suite à la fin des premiers contrats signés en 2012. Si le potentiel de contractualisation est désormais moindre, il est probable que les efforts de communication permettront de convaincre de

nouveaux agriculteurs. Un objectif de 200ha est fixé pour la campagne 2018. Le nombre de jours nécessaires à cette action permettra d'accompagner la démarche de contractualisation.

Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles propres aux MAEC, en 2018 :

Etape	MAEC 2018
Elaboration du Plan Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)	
Rédaction ou actualisation du Diagnostic de Territoire en réponse à l'Appel à Projet	1
Sélection et rédaction des mesures pertinentes	Fait en 2015
Coordination avec les agriculteurs (courrier, réunion de travail, etc.)	1
Participation à la Commission Régionale et Agro-Environnementale (CRAEC)	0
Ajustement du Diagnostic de Territoire	0,5
Coordination avec la DDTM et la DRAAF	1
Sous-Total	3,5
Accompagnement des nouveaux signataires	
Analyse préalable de la situation de l'agriculteur	3
Diagnostic de terrain	3
Traitement du formulaire de demande d'aide	2,5
Coordination avec la DDTM et la DRAAF	1
Sous-Total	9,5
Accompagnement des anciens signataires	
Suivi des agriculteurs et parcelles engagés	2
Sous-Total	2
Total	15

5.4 – Mesures de gestion non contractuelles

Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles propres aux mesures de gestion non contractuelles.

EVALUATIONS D'INCIDENCES

→ *Nombre de jours consacrés à cette action : 6*

Descriptif : bien qu'il ne soit pas possible d'établir un prévisionnel du nombre d'évaluations d'incidences qui sera produit en 2018 pour le site Natura 2000, un total de 6 jours est tout de même prévu pour répondre aux éventuelles sollicitations à venir.

CELLULE RIVIERE : COORDINATION ET TRANSVERSALITE

→ *Nombre de jours consacrés à cette action : 5*

Descriptif : ce temps nécessaire permet au technicien rivière et au chargé de mission Natura 2000 de se coordonner dans leurs actions respectives afin d'agir de manière pertinente et concertée. Pour cela, des points d'étape sont régulièrement tenus, afin de réfléchir en commun aux dossiers quotidiens et de confronter regards et enjeux, dans un objectif de transversalité.

Un travail transversal sera notamment réalisé en 2018 sur les missions suivantes :

- Suivi des ouvrages de franchissement de la petite faune sous les ponts départementaux
- Suivi des travaux de curage des canaux des marais

AUTRES ACTIONS NON CONTRACTUELLES

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 4

Descriptif : ce volet comprend les autres actions non contractuelles, et notamment la participation du chargé de mission aux autres politiques publiques, telles que : SAGE Estuaire, PLU, SCOT, PPG, GEMAPI, etc.

5.5 – Assistance administrative

Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles propres à l'assistance administrative.

BILANS

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 5

Descriptif : ce temps permet de réaliser le bilan des actions entreprises au cours de l'année écoulée, en termes qualitatif et quantitatif (nombre d'hectares engagés, nombre de contrats, etc.). Un rapport écrit synthétise le travail accompli et permet d'établir par ailleurs le prévisionnel de l'année à venir.

DEMANDES DE FINANCEMENT

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 7

Descriptif : ce temps permet de suivre et/ou d'établir les dossiers de demande de subvention auprès des différents partenaires de la démarche, à savoir la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Communauté de Communes de Blaye, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, et la Communauté de Communes de Haute Saintonge.

5.6 – Vie interne

Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles propres à la vie interne de la collectivité.

POINTS D'ETAPES POLITIQUES ET D'ENCADREMENT

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 4

Descriptif : ce temps permet au président de la collectivité, à la Directrice Générale des Services et au chargé de mission Natura 2000 de faire des points d'étapes réguliers et stratégiques sur l'avancement de la démarche. Notes de synthèse et réunions de coordination sont réalisées à cette fin.



Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles propres aux autres missions de la démarche.

REUNIONS (COPILS, BILANS, ETC.)

→ *Nombre de jours consacrés à cette action : 3*

Descriptif : un total de 3 jours est prévu pour assurer la préparation (supports, salle, invitations, etc.) et la tenue des réunions propres à la démarche. A minima, un Comité de Pilotage sera organisé à l'été ou à l'automne 2018.

VIE DU RESEAU

→ *Nombre de jours consacrés à cette action : 2*

Descriptif : les chargés de mission Natura 2000 se sont fédérés de manière informelle, à l'échelle de la Gironde dès 2012. Plus récemment, ce réseau informel s'est étendu progressivement à l'échelle de l'Aquitaine puis de la Nouvelle-Aquitaine. Les chargés de mission animent dans ce cadre une correspondance par mail, visant les actualités de la démarche. Une rencontre annuelle est également organisée sur le site d'un animateur, avec une thématique spécifique. Le temps consacré à cette mission permettra de participer à la vie du réseau.

SUIVI ET MISE A JOUR DU DOCOB

→ *Nombre de jours consacrés à cette action : 8*

Descriptif : un total de 8 jours est prévu pour assurer le travail de suivi et mise à jour du DOCOB. Les actions suivantes pourront être engagées dans ce cadre :

- Veille de terrain dans l'emprise du site Natura 2000
- Mise à jour de la liste d'habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 (en cas d'observation attestée d'un nouvel habitat ou d'une nouvelle espèce)
- Mise à jour de la cartographie des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 (si nécessaire)
- Déclinaison, si nécessaire, de nouvelles actions à intégrer au DOCOB, pour répondre aux enjeux et objectifs du site Natura 2000

FORMATIONS, COLLOQUES

→ *Nombre de jours consacrés à cette action : 7*

Descriptif : un total de 7 jours est prévu pour les formations et journées techniques du chargé de mission Natura 2000. Plusieurs thématiques de formation pourront être ciblées (en fonction du budget et des disponibilités des organismes et du chargé de mission), parmi lesquelles :

- Aborder les controverses avec un public (CPIE Brenne Berry)

- Evaluations des incidences Natura 2000 (AFB)
- Animation de réunions dans le dialogue territorial avec les habitants et acteurs du territoire (AFB)
- Méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides (AFB)
- Initiation à la pédologie (AFB)
- Comprendre la dynamique et le fonctionnement des écosystèmes (AFB)

DYNAMISATION DE LA POLITIQUE FONCIERE DU MARAIS DE LA VERGNE

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 20

Descriptif : le marais de la Vergne est intégralement compris dans les deux périmètres Natura 2000 animé par la CCE. Il fait par ailleurs l'objet, dans sa totalité, d'une politique de préemption opérée par le département Gironde depuis 1991. Dans ce cadre, toute parcelle acquise par le département, au travers d'une vente avec le propriétaire, devient Espace Naturel Sensible (ENS). A ce jour, le département est propriétaire de 121,13ha, soit 12,8% de la surface éligible au dispositif. Afin de dynamiser la politique de préemption, la CCE (par l'intermédiaire de son chargé de mission Natura 2000), entend collaborer activement avec le département à cette démarche. Dans ce cadre, plusieurs groupes fonciers locaux seront co-animés en 2018. Le recrutement par la CCE d'un animateur foncier est également au programme. Ce dispositif collaboratif se fixe comme objectif l'acquisition de nouvelles parcelles dès 2018, dans les zones prioritaires déclinées par les parties prenantes.

Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles propres à cette politique foncière, en 2018 :

Etape	2018
Préfiguration de l'animation foncière	
Assistance auprès du département pour la préparation/organisation des réunions de pilotage/information	3
Assistance à la rédaction d'une fiche de poste et au recrutement d'un "animateur foncier"	2
Autre coordination avec le département (terrain, analyses cartographiques, etc.)	2
Sous-Total	7
Animation foncière	
Coordination avec l'animateur foncier : assistance à la prise de poste, etc.	3
Assistance de terrain : diagnostics parcellaires	5
Assistance à la négociation avec les propriétaires	3
Autre coordination avec le département (terrain, analyses cartographiques, etc.)	2
Sous-Total	13
Total	20

PROTOCOLE DE VEILLE CONTRE LE RETOURNEMENT DES PRAIRIES

→ Nombre de jours consacrés à cette action : 20

Descriptif : le retournement de prairies naturelles et humides, dans les marais du Blayais, représente un enjeu potentiellement décisif pour le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Or, le remplacement de prairies par la grande culture (maïs, blé, tournesol, etc.) est difficilement quantifiable. Plusieurs opérations constatées de retournements non réglementaires ont été observées au cours des années précédentes et appellent un degré renforcé de vigilance. Afin de contrer cette dynamique, une veille particulière pourrait être mise en place, en s'appuyant notamment sur

l'exploitation des données SENTINEL. Ces données permettent de disposer de photographies aériennes régulières, et exploitables pour une analyse précise de l'occupation du sol. L'exploitation de ces données nécessitant un travail complexe sur SIG, 20 jours sont dédiés pour tester cette approche, dans un objectif d'identification annuel des parcelles retournées illégalement. Ce travail va de pair avec une information réglementaire des agriculteurs concernés.

Ci-dessous le détail des missions prévisionnelles propres à ce protocole, en 2018 :

Etape	2018
Exploitation des données SENTINEL sur SIG	
Familiarisation avec les données SENTINEL et leur exploitation sur SIG (QGIS)	6
Rédaction d'une note technique d'utilisation des données et de mise en pratique du protocole	1
Coordination avec le Forum des Marais Atlantiques (assistance SIG)	1
Vérifications de terrain pour confirmer l'exploitabilité des données	5
Cartographie des retournements de prairies	1
Sous-Total	14
Relationnel avec le monde agricole	
Rédaction d'une note de synthèse à destination des agriculteurs pour rappeler la réglementation	1
Courrier à destination des agriculteurs	1
Procédure de régularisation des retournements non réglementaires (en lien avec la DDTM)	4
Sous-Total	6
Total	20

6. BUDGET PREVISIONNEL 2018

Cette partie détaille le budget prévisionnel du chargé de mission Natura 2000, en euros (€) pour chaque ligne budgétaire.

ITEM	DEPENSES EN EUROS TTC	2018
Frais de personnel	Chargé de mission Natura 2000 (3/5ème ETP) : animation de la démarche Natura 2000 sur 138 jours/an (intégrant une augmentation prévisionnelle des charges et du salaire de 3%/an)	24 640,92 €
	Coordination et encadrement sur 20 jours/an	6 158,00 €
Frais professionnels	Frais de déplacement (0,32 €/km jusqu'à 2000 km, et 0,39 €/km entre 2000 et 10000 km ; 4000 km/an)	1 420,00 €
	Frais de repas (15 repas à 15,25 € par an)	228,75 €
	Frais d'hébergement (4 nuits à 50 € par an)	200,00 €
Formations	Formations naturalistes et Natura 2000	1 000,00 €
Achats prévisionnels et services extérieurs	Ajustement du matériel informatique (réparation informatique, disque dur, etc. ; 2018 : achat d'une tablette de terrain)	3 000,00 €
	Matériel de communication, information et sensibilisation (impression de documents, etc.)	350,00 €
	Fournitures de bureau	150,00 €
Coûts indirects	Fournitures non stockables (eau, électricité, téléphonie, affranchissement) : application du forfait DDTM 15% des frais de personnel	4 619,84 €
TOTAL DES DEPENSES (en €)		41 767,51 €
FINANCEURS	PLAN DE FINANCEMENT	2018
	Agence de l'eau : 13.5 %	5 638,61 €
	Etat : 13.5 %	5 638,61 €
	Europe : 53 %	22 136,78 €
	COLLECTIVITES : 20% (au prorata du territoire en Natura 2000)	8 353,50 €
	<i>Communauté de Communes Estuaire (66,60%)</i>	5 563,43 €
	<i>Communauté de Communes de Blaye (9,01%)</i>	752,65 €
	<i>CDC Latitude Nord Gironde (3,59%)</i>	299,89 €
	<i>CDC Haute Saintonge (20,80%)</i>	1 737,53 €
	TOTAL DES RECETTES	41 767,51 €

Compte-rendu du comité de pilotage NATURA 2000 du 16 octobre 2017

Le 16 octobre 2017, à 14h30, s'est tenu à Braud et St Louis le Comité de Pilotage pour les 2 sites NATURA 2000 « Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde » et « Marais du Blayais ». L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Bilan Natura 2000 sur la période 2011-2016 et avancées 2017
- Validation du bilan et de la feuille de route pour la suite de l'animation
- Validation de la CCE comme structure porteuse de la démarche pour 2018-2020

Etaient présents : P. Plisson (Communauté de Communes de l'Estuaire), G. Watelle (Communauté de Communes de l'Estuaire), B. Hurel (Communauté de Communes de Blaye), B. Broquaire (Etauliers), F. Rodrigues (CNPE du Blayais), M. Chrétien (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Michonneau (Chepniers), P. Riveau (Saint Androny), P. Labrieux (Marcillac), J. Mery (Fédération des Chasseurs de Charente-Maritime), E. Robin (Fédération des Chasseurs de Gironde), J. Jonchère (Fédération des Chasseurs de Gironde), R. Rodriguez (Communauté de Communes de Blaye), N. Dolidon (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde), P. Héraud (Chambre d'Agriculture de Gironde), J. Macquart (Fédération de Pêche de Gironde), S. Grupp (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime), D. Fitan (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime), E. Champagne (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime), G. Epauld (Communauté de Communes de l'Estuaire), H. Duret (Boisredon), A. Coutant (Chamouillac), R. Chef (Soumeras), S. Jourdain (Chamouillac), P. Arthaud (Courpignac), D. Lochet (Saint Palais), G. Carreau (Blaye), D. Peynaud (Saugon), J. Joubert (Saint Ciers sur Gironde), C. Gravelat (Saint Savin), D. Rousseau (Communauté de Communes de la Haute Saintonge), D. Bayard (Association de Pêche du Goujon Saint Aubinois), D. Ardoin (Reignac), Y. Doumain (Association Syndicale Autorisée du Marais de la Vergne), D. Piéfort (Montendre/Syndicat de Bassin Versant de la Livenne Amont), E. Lalande (Communauté de Communes de l'Estuaire), J. Bertrand (Salignac de Mirambeau), J-M Rigal (Braud et Saint Louis), A. Renard (Département de Gironde), R. Boussiron (Berson), S. Sonchère (Sous-Préfecture de Blaye), P. Rucelle (Sud-Ouest), A-M Chirol (Haute Gironde)

Excusés : J-L Gleyze (Conseil Départemental de Gironde), S. Cardonnel (Conseil Départemental de Gironde), M. Creste (Conseil Départemental de Gironde), S. Brogniez (Conseil Départemental de Gironde), A. Rousset (Région Nouvelle Aquitaine), X. Auzuret (Région Nouvelle Aquitaine), B. Lafon (Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine), A. Castro (Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine), L-O Delebecque (Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine), C. Gouanelle (SEPANSO), X. Loriaud (Communauté de Communes de Blaye), P. Dartout (Préfecture de Gironde), L. Defranoux (Agence Régionale pour la Biodiversité en Aquitaine), F. Rigoulet-Roze (Préfecture de Charente-Maritime), L. Ghisalberti (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde), P. Etchessahar (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle Aquitaine), E. Ouvrard (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle Aquitaine), J-C Doussin (SIVOM de Montendre), J-P Duez (Saint Paul), J. Carre (Coux), G-A Pastor (Fours)

Le Comité de Pilotage a été introduit par son président, Philippe Plisson. Le chargé de mission Natura 2000, Gauthier Watelle, a ensuite présenté le bilan de l'animation puis le prévisionnel.

• Présentation du bilan de l'animation Natura 2000

L'animateur Natura 2000, Gauthier Watelle, après un bref rappel des fondements de la démarche, a présenté les résultats de la période 2011-2017 sur les sites Natura 2000 au travers des outils suivants :

- Les chartes : reconnaissance symbolique de l'Etat pour de bonnes pratiques
- Les contrats : financements à destination des propriétaires et gestionnaires
- Les MAEC : financements à destination des agriculteurs

Les montants des subventions perçues dans ce cadre ont été rappelés, ainsi que les superficies concernées :

	Chartes	Contrats Natura 2000	MAEC*
Surfaces concernées	327 hectares	94 hectares	548 hectares
Subventions mobilisées	X	170 000 €	393 500 €

* Pour l'année d'engagement 2017 uniquement

Le dispositif des évaluations d'incidence a ensuite été présenté. Puis l'importance d'une synergie avec les différentes politiques publiques a été rappelée. Dans ce cadre, Diane Laure Sorrel, du SMIDDEST (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde) est intervenue pour présenter aux élus les préconisations du SAGE pour la prise en compte des zones humides dans les projets d'aménagement.

Un rappel des actions de communication a suivi : une exposition sur la démarche a notamment été réalisée sous forme de 5 kakémonos. Cette dernière est disponible sur simple demande auprès de l'animateur Natura 2000.

L'avancée sur l'aménagement des ouvrages de franchissement pour l'enjeu petite faune (loutre, vison, etc.), puis les résultats d'un stage consacré aux passereaux paludicoles du Marais de la Vergne clôturent enfin le bilan.

• Feuille de route pour la suite de l'animation

Le prévisionnel des mois à venir a suivi :

- Poursuite de la contractualisation des MAEC
- Poursuite de la contractualisation des Contrats Natura 2000
- Poursuite des efforts de communication, information et sensibilisation
- Poursuite des efforts de stratégie foncière (ENS, évaluations d'incidence)

L'intégralité de la présentation commentée par le chargé de mission, Gauthier Watelle, à l'occasion du Comité de Pilotage est jointe à ce compte-rendu, accompagnée de la présentation de Diane Laure Sorrel.

● Validation

Les points suivants ont été soumis à validation par le Comité de Pilotage :

- Le bilan 2011-2016 et avancées 2017
- Le prévisionnel global
La CCE comme structure porteuse de l'animation Natura 2000 sur la période 2018-2020

Ces propositions sont validées par les membres du COPIL à l'unanimité. Aucune abstention n'est constatée.

Braud et Saint Louis, le 31 octobre 2017

Le président de la Communauté de Communes de l'Estuaire,



Philippe PLISSON
Maire de Saint Caprais de Blaye

● Observations

1/ Emmanuel Robin, de la Fédération de Chasse de Gironde, insiste sur l'importance d'une continuité dans les subventions de la démarche Natura 2000. Nicolas Dolidon, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde, répond que les sites en animation sont aujourd'hui nombreux : bien que l'enveloppe allouée à la démarche n'ait pas faibli, les subventions doivent être partagées entre chaque site. Concernant les retards de paiement, ces disfonctionnement sont dus à une anomalie informatique. La Région est aujourd'hui le maître d'ouvrage du dispositif et pourra recueillir toutes les doléances qui lui seront adressées sur ces sujets.*

** Nicolas Dolidon, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde, a transmis une note complète concernant les enveloppes budgétaires allouées à la démarche, et les disfonctionnements des derniers mois. Cette note est disponible à la suite de ces observations.*

2/ Philippe Plisson, président de la Communauté de Communes de l'Estuaire, précise que la compensation des projets impactant des habitats et espèces n'est pas correctement appliquée sur le territoire du SAGE. Diane Laure Sorrel évoque, pour y remédier, la création

éventuelle des opérateurs territoriaux de compensation. Alain Renard, conseiller départemental de Gironde, ajoute que, pour une compensation efficace, des zones de compensation doivent être pré-identifiées.

3/ Philippe Plisson indique que, dans le cadre de la politique *Espaces Naturels Sensibles* du département, la création d'un Service des Actes Administratifs au Département serait idéal. Cela permettrait de fluidifier les procédures d'acquisition.

4/ Yves Doumain, président de l'Association Syndicale Autorisée du Marais de la Vergne, s'inquiète de la suppression des mares de tonne dans le cadre de la politique départementale des *Espaces Naturels Sensibles*. Il souhaiterait par ailleurs que le Département permette à ceux qui souhaitent d'acheter les parcelles mises en vente. Il demande enfin qu'une réunion officielle soit organisée avec le Département sur ces sujets. Alain Renard, conseiller départemental de Gironde, répond que cette politique des *Espaces Naturels Sensibles* est portée par une logique de projet partagé et cohérent, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. L'objectif de cette politique vise l'acquisition d'ensembles parcellaires cohérents, répondant aux enjeux écologiques, agricoles et hydrauliques. Dans cette optique, le Département sera tout à fait disposé à rencontrer l'Association Syndicale Autorisée du Marais de la Vergne.

5/ Jacky Jonchère, de la Fédération de Chasse de Gironde, précise que le Marais de la Vergne revêt une importance écologique particulière pour les poissons. L'eau est le facteur clé du marais, et sa gestion doit être intelligente.

6/ Yves Doumain, président de l'Association Syndicale Autorisée du Marais de la Vergne, mentionne la bonne entente entre l'ASA et l'équipe Rivière de la CCE, vis-à-vis de la gestion des niveaux d'eau.

7/ Philippe Plisson, président de la Communauté de Communes de l'Estuaire, questionne les élus de Charente-Maritime et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer concernant la validation du périmètre Natura 2000 en Charente-Maritime. Stéphane Grupp, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime répond que la situation est toujours bloquée. Il précise que ce dossier n'est pas une priorité pour la DDTM17.

● Ressources disponibles

Les documents suivant sont disponibles sur le site internet de la CCE à l'adresse suivante : <http://www.cc-estuaire.fr/preserver-l-environnement/1110-natura-2000.html>

- 2016 - Bilan de l'animation Natura 2000
- Cahiers des charges MAEC
- Présentation du 16 octobre 2017
- Compte-rendu du Comité de Pilotage 2017

● Eléments de compléments transmis par Nicolas Dolidon, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde

Réponse sur les enveloppes financière disponibles :

Nicolas Dolidon (DDTM33) indique que les enveloppes dédiées aux financements d'actions dans le cadre de Natura 2000 ne sont pas en baisse actuellement. Voici les chiffres recueillis postérieurement à la réunion pour l'ex-région Aquitaine et le département de la Gironde :

Années	Ex-Aquitaine	Gironde	
	Montant total dédié aux contrats Natura 2000	Montant dédié aux contrats Natura 2000	Nombre de contrats signés
2007-2013 (7 ans)	1 246 000 € soit 178 000 €/an	463 000 €, soit 66 000 €/an	67 soit 13,4 contrats/an et 6 910 €/contrat
2014-2017 (4 ans)	789 000 €, soit 197 000 €/an (+10%)	255 000 €, soit 64 000 €/an (-3%)	18 soit 4,5 contrats/an et 14 167 €/contrat
Enveloppe probable en 2018	200 000 € à 250 000 €	/	/

Ces chiffres indiquent une légère hausse des crédits disponibles au niveau de l'ex-région Aquitaine. Ceux-ci sont gérés au niveau régional, et répartis par département en fonction des différents contrats proposés et de leur hiérarchisation à l'aide d'une grille d'aide à la décision. Ceci explique la légère baisse girondine, conjoncturelle, alors que les crédits sont en hausse au niveau régional.

Il est clair que ces enveloppes budgétaires ne permettent pas de financer toutes les actions souhaitables dans les sites Natura 2000 de la région, mais là n'est pas leur vocation. Elles sont censées permettre de faire émerger des projets exemplaires, pérennisés par d'autres moyens, ciblant des zones et des actions prioritaires.

Réponse sur les problèmes de paiement :

Si les enveloppes se maintiennent, on sait que les paiements effectifs des bénéficiaires sont actuellement bloqués, ce qui pose un certain nombre de problèmes sérieux. On rappelle que ce ne sont pas les paiements des aides Natura 2000 qui rencontrent des difficultés, mais l'ensemble des paiements des aides du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), dédiée au développement rural au sens large, dont dépendent notamment les enveloppes allouées aux actions Natura 2000.

Les origines de ce retard sont multiples et se cumulent :

- Les négociations de la nouvelle PAC au niveau européen ont abouti avec du retard. Le transfert de la gestion des aides à la région (qui est devenue « autorité de gestion ») a entraîné des délais dans l'élaboration des règlements de développement rural 2014-2020 au niveau de chaque région.
- Ce transfert aux régions a augmenté le nombre de règlements à prendre en compte et donc le nombre d'outils différents à programmer pour instruire les demandes, procéder aux paiements et garantir le contrôle de la conformité des dossiers. Cette forte hausse du besoin de programmation par l'agence de service et de paiement (ASP) a sans doute été mal anticipée en terme de recrutement d'informaticiens pour fournir les outils informatiques ad hoc.

- À cela s'ajoute un développement non prioritaire des outils de paiement relatifs à Natura 2000, considérée comme moins prioritaire que d'autres politiques de développement rural (agriculture bio, MAEC systèmes).

A ce jour, les paiements des trois principales lignes budgétaires liées à Natura 2000 (financement des structures animatrices comme la CCE, paiement des contrats Natura 2000 et Mesures Agro-Environnementales et Climatiques pour les agriculteurs) sont donc bloqués par un strict problème de logiciel, mais le retard est également lié aux problèmes ci-dessus.



13 512 hectares de terres protégés par Natura 2000

MARAIS. Le 16 octobre, une cinquantaine de personnes était présente pour assister au septième comité de pilotage Natura 2000, positionnant les marais et la nature au cœur des débats



D'ici quelque temps, les troupeaux pourraient être plus nombreux dans les marais

Photo AMC

Philippe Plisson, en tant que président du Copi et de la CCE (communauté de communes de l'Estuaire), a accueilli les participants, rappelant que, même si tout n'a pas été rose, notamment en matière de retards de paiements, dus visiblement à un logiciel de l'Agence de service et de paiement (problème national), de concertations difficiles et des aléas climatiques, 530 hectares, classés en zones humides ont été réengagés au printemps 2017, ce qui donne à penser que les agriculteurs et propriétaires de parcelles qui s'étaient engagés auparavant, sont satisfaits des services proposés. Pour rappel, l'objectif de Natura 2000 reste la préservation des milieux naturels, la sauvegarde de la faune et de la flore dans les zones humides, par l'entretien et la restauration des parcelles abandonnées en friche, de manière à les nettoyer et les proposer à nouveau en pâturages. Actuellement, les sites Natura

2000 représentent 13 512 hectares sur 40 communes.

Les outils de Natura 2000.

Charte ou contrat ? Avec une reconnaissance symbolique de l'État, et pendant cinq ans, un propriétaire, signataire de la charte Natura 2000, sera exonéré de la taxe foncière sur les propriétés non bâties contre de bonnes pratiques d'entretien sur lesdites parcelles. À savoir : entretien par fauche ou pâturages, absence de traitement phytosanitaires et absence de destruction de la prairie. Dix chartes ont été signées depuis 2011.

Le contrat, quant à lui, offre une possibilité de financement divers aux propriétaires, pendant cinq ans aussi, pour une restauration complète des parcelles, suivant un cahier des charges stipulant que le

débroussaillage doit être fait entre le 15 septembre et le 1er février, qu'un cahier d'enregistrement des interventions doit être tenu et qu'ils s'engagent à dispenser la parcelle engagée en contrat de tout traitement phytosanitaire et de fertilisant.

À ce moment-là, l'ensemble des travaux peut alors être financé par la démarche Natura 2000.

16 contrats ont donc été signés sur la période 2011/2016, englobant des particuliers et des associations (FDC33 et Sepasco), pour des restaurations et entretiens de prairies humides, restaurations de roseillères et aménagements d'équipements pastoraux. En contrat, 94 hectares sont engagés, ce qui représente 170 000 euros de subventions.

Le fonctionnement de Natura 2000

Gauthier Watelle, animateur Natura 2000 en nord Gironde, est au service de tous les propriétaires qui souhaiteraient de plus amples informations. Son poste est finan-

cé à 80% par l'Agence de l'eau, l'État et l'Europe, et à 20% par les communautés de communes concernées.

C'est également lui qui s'occupe de la communication, notamment pour porter à la connaissance des agriculteurs, les différents problèmes d'instructions de dossiers (2 ans de retard à ce jour).

Un de ses objectifs serait de revoir paître des demoiselles bovines dans les marais et de voir des éle-

veurs réintégrer ces zones, de manière à entretenir de façon naturelle les parcelles, tout en relançant la dynamique de l'activité.

Prévisionnel et conclusion

Il y en aurait encore beaucoup à dire, mais après l'intervention d'Emmanuel Flobin de la FDC33 (fédération des chasseurs de la Gironde), et de Diane Laure Sorel du Smiddest, Philippe Plisson a repris le pilotage des débats afin de montrer le bien-fondé de la démarche, constatant qu'il faut poursuivre les efforts de communication, afin de continuer la contractualisation avec les agriculteurs volontaires.

À l'unanimité, les participants ont validé la reconduction de la CCE en tant qu'animateur de la démarche Natura 2000 pour la période 2017/2020, dans le cadre de la convention de trois ans avec la DDTM.

Après 2 heures de réunion, un petit groupe est allé voir sur place les travaux de restauration d'une parcelle de 7 hectares, appartenant à la FDC33, en cours de réhabilitation.

Anne-Marie Chirou



Visite d'une parcelle en instance de restauration en compagnie de Gauthier Watelle (au centre), l'interlocuteur et animateur de Natura 2000

Photo AMC

Zoom sur

Chrysanthèmes

Ent. Frédéric OTTAVIANI
TIZAC-de-LAPOUYADE
05 57 69 59 07 - 06 70 89 23 60

Vente directe aux serres
Marchés de Bassens, Blaye et St-Loubès

Points de vente : Saint-André-de-Cubzac - Saint-Christoly
Cavignac - Saint-Savin - Saint-Mariens

+ de 120 variétés

FABRICANT DE MONUMENTS FUNÉRAIRES - Pierre - Marbre - Granit

Au Granit Poli

ETS NOIZILLEAU CHOIX - QUALITÉ - SERVICE

Déplacement toutes localités - Pose assurée par nos soins

CONSTRUCTION
RECouvrement
RÉNOVATION
DE CAVEAU

DEVIS GRATUIT

Pose de fosse murée sous 24h - Grand choix de plaques funéraires
Fabrication dans nos ateliers de plaques personnalisables

Unité de Fabrication et Magasin (17)
17130 CHAMOUILLAC (BP30045 - Le Bréau)
Tél. 05 45 49 24 04 - Fax 05 40 70 34 99

Magasin (33)
33520 BRUGES (17 av. de Verdun)
Tél. 05 56 50 67 37 - Fax 05 56 39 47 52

www.noizilleau.fr

